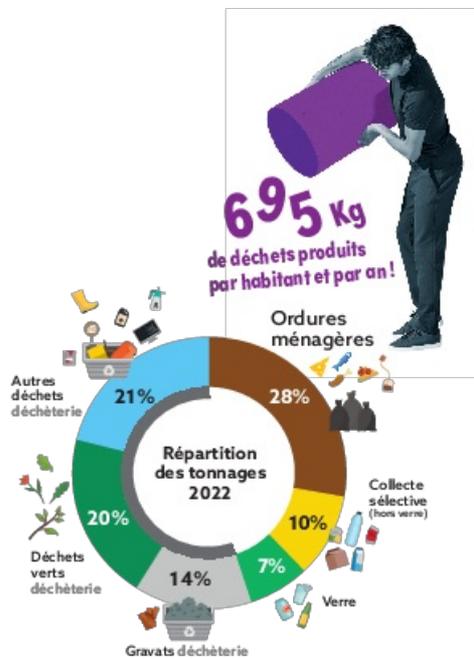


# Agir pour réduire nos déchets

Mise à jour le 07 octobre  
 2020

La collecte des déchets a répondu pendant longtemps au seul souci d'hygiène publique. Le devenir des déchets semblait alors secondaire. Aujourd'hui la collecte des déchets est une priorité parce qu'elle permet leur valorisation. En 1960, nous produisons en moyenne 220 kg de déchets par personne. Aujourd'hui, la production s'élève à 695 kg/personne (cumul des déchets en poubelle et en déchèterie). Agissons ensemble !



@Mediapilote

## ⊞ Réduction de déchets : des efforts à poursuivre

Si la quantité globale de déchets produits baisse légèrement dans l'agglomération, elle reste très importante : 695kg par habitant en moyenne en 2022.

### L'amorce d'une baisse

De 2021 à 2022, la quantité de déchets produits par les habitants de l'agglomération a baissé de 5,44 % pour les ordures ménagères, les emballages et le verre ; un peu moins (4,53 %) si on comptabilise les dépôts en déchèteries. Une donnée positive à relativiser car elle fait suite à des hausses enregistrées en 2020 et 2021.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette diminution. Les enquêtes en porte-à-porte en vue de l'application de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative ont participé à sensibiliser les habitants à la réduction des déchets. Le nouveau schéma de collecte avec un passage du camion pour les bacs marron (ordures ménagères) tous les quinze jours a été mis en place en 2022 et de nouvelles habitudes ont été adoptées : compostage des déchets fermentescibles, nouvelles façons de consommer...

Pour accompagner ces changements de comportement, le service a poursuivi et renforcé les actions de prévention et de réduction des déchets à travers de nombreux ateliers de sensibilisation et animations. Depuis 2010, le compostage collectif et individuel ne cesse de progresser. Plus de 25 % de la population de l'agglomération est équipée d'un composteur et plus de 130 sites de compostage collectif ont été installés !

Le contexte économique peut également avoir favorisé des réflexes de réemploi et de réduction de la consommation.

### **Mais la quantité de déchets reste encore importante**

Si la réduction des tonnages d'ordures ménagères s'amorce, la quantité de déchets produits, notamment en ordures ménagères et en déchèteries, reste encore élevée : 105 456 tonnes au total en 2022. Cela représente 695kg de déchets en moyenne par habitant dont 28,01 % d'ordures ménagères, 17,1 % d'emballages et verre et 54,89 % de déchets déposés en déchèteries. Les efforts doivent donc se poursuivre d'autant que la réglementation s'est renforcée et fixe des objectifs ambitieux.

Ainsi, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) impose une diminution de 15 % des déchets ménagers et assimilés (1) entre 2010 et 2030 – soit un objectif de -148kg par habitant – et prévoit le tri à la source des biodéchets pour tous au 1er janvier 2024.

C'est dans ces perspectives que la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative va être mise en place pour 2026 ainsi que le contrôle d'accès en déchèterie pour limiter les apports uniquement aux habitants du territoire. En outre, le travail sur la prévention des déchets (compostage et réemploi) se poursuit pour atteindre les objectifs réglementaires de réduction des tonnages de déchets collectés. La priorité reste bien d'éviter de produire des déchets.

(1) Les déchets issus des collectes en porte-à-porte, en point d'apport volontaire et les apports en déchèterie.

